

Séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2023

Date de la convocation : 06/11/2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Alain TOSCAN, Jacky ALBERT, Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Eric JADEAU.

Absentes : Marina AMELINEAU, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Constitution du Groupement de commandes pour l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) et révision des plans communaux de sauvegarde ainsi que celle des documents d'informations sur les risques majeurs

Dans le cadre d'un processus de mutualisation des moyens et des services, la communauté de communes propose aux communes intéressées d'intégrer un groupement de commandes afin de réviser leurs Plans Communaux de Sauvegarde et leurs documents d'informations sur les risques majeurs en parallèle de la rédaction du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Il s'agirait d'un accord-cadre monoattributaire à bons de commande, conclu pour une durée de trois ans fermes à compter de sa date de notification avec les seuils suivants déclinés par collectivité. Le coût HT pour la commune de SAINT HILAIRE LA FORET serait de 7 500€.

Le conseil municipal est favorable à l'adhésion au groupement de commandes.

Recensement population 2024 – Création emploi deux agents recenseurs

M. le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population pour la commune de SAINT HILAIRE LA FORET aura lieu en janvier et février 2024.

Il demande de procéder au recrutement de deux agents recenseurs nécessaires au recensement et de fixer leur rémunération.

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder au recrutement de deux agents pour la période du 9 janvier 2024 au 20 février 2024, et fixe le montant de la rémunération à 5,50 € net par feuille de logement.

Programme de suppression des luminaires d'éclairage public de type boule 2023-2024 – Enquête de besoins 2024

Le conseil municipal valide le programme de rénovation des boules de 1^{ère} génération sur 2 ans (2024 et 2025). Le montant de la participation de la commune est estimé à 14 210 €.

Dissolution du SIVU Trésorerie Moutiers les Mauxfaits

Le centre des finances publiques de Moutiers les Mauxfaits étant définitivement fermée, il convient de dissoudre le SIVU.

Rapport 2022 Service Eau et Assainissement

M. le Maire présente au conseil municipal le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public du service eau et assainissement pour l'année 2022, adopté par le Conseil communautaire du 20 septembre 2023. Ce rapport est accompagné d'une note liminaire présentant les principaux indicateurs de la commune.

Le Conseil Municipal, approuve le rapport annuel 2022.

Ce rapport est mis à la disposition des usagers aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Extension du lotissement La Grolette

Sont validés les devis du géomètre, maître d'œuvre et de l'architecte urbaniste :

- Géomètre Christophe Bretaudeau : 5 232 € TTC
- Maître d'Oeuvre SAET : 10 380 € TTC
- Architecte Urbaniste C. ROCHER : 4 200 € TTC

Questions diverses

Emprunt 159 000 € contracté en mai 2022

Les fonds seront débloqués fin novembre.

Tickets restauration scolaire et accueil périscolaire

Les tickets non utilisés seront remboursés aux familles mi-décembre

Aménagement Rue de La Vineuse en Plaine

Le projet bénéficie d'une subvention (produits des amendes de police) de 22 143,20 €.

Lotissement privé de 6 lots rue de La Courolle

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec le Sydev en prévision d'une reprise éventuelle de la voie dans le domaine public.

Ecole

Le tapis de sol du jeu de la cour de création a été changé (7 478,26 € TTC dont 2 400 € de dépose de l'ancien usager).

Un bac de rangement en bois sera confectionné pour la cour en remplacement de ceux en plastique.